

f

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Danièle SERVAS-LENEVEU, Maire.

**Etaient présents :**

Danièle SERVAS-LENEVEU - Véronique STRAGIER - Régine STOFFERIS - Caroline COUDRAIN – Jean-Luc GRANSON - Fabrice MUTTE - Christian BARBIER – François LECLERE – Vincent CONRAD – Jean-Louis TURPIN

**Absents excusés :** Mrs Jean-Paul ZARLENGA

**Secrétaire de Séance :** Mme Véronique STRAGIER

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**OBJET : Adhésion à l'Usesa des Communes de Brumetz et de Montigny l'Allier**

Madame le Maire de la Commune de Coulonges-Cohan, informe l'assemblée que les Communes suivantes :

**BRUMETZ ET MONTIGNY L'ALLIER**

ont sollicité leur adhésion à l'union des services d'eau du Sud de l'Aisne (USES A).

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USES A en date du 7 Mai 2019.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable à la demande d'adhésion des Communes de BRUMETZ et MONTIGNY L'ALLIER à l'USES A.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**OBJET : Tarif des cav'urnes – columbarium et dispersion des cendres**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe comme suit :

**Tarif cav-urnes :**

30 ans : 450 €

50 ans : 650 €

Pas de tarif supplémentaire dans le cas d'urne supplémentaire.

**Columbarium**

30 ans : 800 €

50 ans : 1000 €

Pas de tarif supplémentaire dans le cas d'urne supplémentaire.

**Jardin du souvenir** : dispersion des cendres à 100 €

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**OBJET : Projet des travaux futurs et demandes de subventions.**

Le Conseil Municipal prend note des travaux à effectuer dans la commune, une liste a été établie par la Commission des travaux.

Le Conseil Municipal après avoir étudié la liste et après en avoir délibéré, décide :

- De demander des devis concernant la rénovation du logement communal rue de la sabotterie ainsi que la rénovation de la Mairie.
- Autorise Madame le Maire à solliciter des subventions pour ces travaux.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**OBJET : Déclassement de la sente**

Madame le Maire rappelle que par délibération 2019/03 le Conseil Municipal a décidé :

- de vendre la sente rurale n° 3 dit du Savart, au prix de 400 €.
- Que Les frais correspondants à cette vente seraient à la charge de l'Acheteur.

Afin de finaliser cette vente, ce bien doit être déclassé et mis en bien privé afin qu'il dispose d'un numéro.

Un devis a été établi par le Cabinet Dupont Rémy Miramon d'un montant de 182,25 € H.T soit 218,70 € TTC . Ce devis a été accepté et signé et sera réglé par le futur Acheteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de déclasser ce dit chemin afin de réaliser la vente.

Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette situation.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Séance levée à 20 heures 42

<b>Nom</b>	<b>signature</b>	<b>nom</b>	<b>signature</b>
Servas-Leneveu Danièle		Barbier Christian	
Stragier Véronique		Leclère François	
Zarlenga Jean-Paul	excusé	Granson Jean-Luc	
Stofferis Régine		Conrad Vincent	
Turpin Jean-Louis		Coudrain Caroline	
Mutte Fabrice			